

IBM Db2 on Cloud Paygo

Sauf indication contraire ci-dessous, les dispositions du Descriptif de Services IBM Cloud sont applicables.

1. Service Cloud

Le service IBM Db2 on Cloud Paygo fournit une base de données Db2 qui est optimisée pour le traitement des transactions en ligne (OLTP). La base de données stocke les données utilisateur au format structuré et est accessible et modélisée selon les besoins de l'utilisateur par le biais de la console du service. La console du service permet aux utilisateurs de créer des tables, d'y charger des données et d'interroger les données chargées par les utilisateurs. Les utilisateurs peuvent faire évoluer les cœurs de calcul et la capacité de stockage de façon indépendante et gérer les sauvegardes de base de données via la console de services. Les valeurs de cœur de processeur, de mémoire et/ou de stockage sont soumises aux limites maximales d'évolutivité décrites dans la page du catalogue des Services Cloud ou d'autres documents.

1.1 Offres

Le Client peut faire son choix parmi les offres disponibles ci-dessous.

1.1.1 IBM Db2 on Cloud Lite

Un schéma dédié par Instance de service sur un serveur partagé.

1.1.2 IBM Db2 on Cloud Enterprise

Il comprend une base de données SQL par Instance de service sur des tranches de calcul dédiées comportant 4 vCPU, 16 Go de mémoire RAM et 20 Go de stockage pour les données et les journaux. Pour les systèmes à haute disponibilité, il comprend une base de données s'exécutant sur trois serveurs virtuels dédiés. Les serveurs virtuels à haute disponibilité sont mis à disposition dans plusieurs zones de disponibilité, le cas échéant. Chaque forfait comporte jusqu'à 1 To de stockage de sauvegarde pendant 14 jours.

1.1.3 IBM Db2 on Cloud Standard

Fournit une base de données SQL par instance de service dans un environnement multi-clients partagé comportant 8 Go de mémoire RAM et 20 Go de stockage pour les données et les journaux. Pour les systèmes à haute disponibilité, il comprend une base de données s'exécutant sur trois serveurs virtuels partagés. Les serveurs virtuels à haute disponibilité sont mis à disposition dans plusieurs zones de disponibilité, le cas échéant. Chaque forfait comporte jusqu'à 100 Go de stockage de sauvegarde pendant 14 jours.

1.2 Services Optionnels

Si le Client met à disposition un système à haute disponibilité, des autorisations de Stockage ou de Calcul supplémentaires seront facturées pour tous les serveurs qui composent l'instance de service.

1.2.1 IBM Db2 on Cloud Enterprise Storage

Fournit un gigaoctet supplémentaire de stockage en plus du stockage inclus dans le forfait de base Enterprise.

1.2.2 IBM Db2 on Cloud Enterprise Compute

Fournit un vCore (vCPU) supplémentaire s'ajoutant à la capacité de vCPU comprise dans le forfait de base Enterprise.

1.2.3 IBM Db2 on Cloud Standard Storage

Fournit un gigaoctet supplémentaire de stockage en plus du stockage inclus dans le forfait de base Standard.

1.2.4 IBM Db2 on Cloud Standard Compute

Fournit un vCore (vCPU) supplémentaire s'ajoutant à la capacité de vCPU comprise dans le forfait de base Standard.

1.2.5 IBM Db2 on Cloud Backups

Fournit 10 Go supplémentaires de stockage de sauvegarde en plus du stockage de sauvegarde inclus dans le forfait de base Enterprise ou Standard.

1.2.6 IBM Db2 on Cloud Service Endpoint Connectivity for IBM Cloud

Fournit un service partagé de connexion de nœud final.

2. Fiches Techniques sur le Traitement et la Protection des Données

La Fiche Technique applicable pour ce service et les dispositions de la présente section fournissent les détails et les conditions, y compris les responsabilités du Client, relatives à l'utilisation de ce service. La ou les Fiches Techniques ci-dessous s'appliquent à ce service :

<https://www.ibm.com/software/reports/compatibility/clarity-reports/report/html/softwareReqsForProduct?deliverableId=26807B304DE611E69D99A7F65171374C>

3. Niveaux de Service et Support Technique

3.1 Accord relatif aux Niveaux de Service

L'Accord relatif aux Niveaux de Service (« SLA ») indiqué dans le Descriptif de Services IBM Cloud de base s'applique à ce service, sous réserve des clarifications et des niveaux de disponibilité améliorés ci-dessous.

- Le terme « Haute Disponibilité » dans le présent Descriptif de Services désigne les forfaits de Service Cloud disponibles au titre du présent Descriptif de Services décrits comme étant à Haute Disponibilité, qui sont déployés sur des serveurs redondants conçus pour rester disponibles sur le plan opérationnel en cas de défaillance d'un composant.
- Pour les besoins du présent Descriptif de Services, le « traitement du système de production » n'est pas disponible si, pendant une période continue d'au moins une (1) minute, toutes les demandes de connexion à l'instance de base de données active échouent et qu'il n'existe aucune connexion Client à la base de données pendant la même période.

3.1.1 Niveaux de Service

Disponibilité du Service Cloud pendant un mois contractuel.

Forfaits Haute disponibilité - Niveau de Service Disponibilité	Forfaits Non Haute disponibilité - Niveau de Service Disponibilité	Indemnisation (% de redevance d'abonnement mensuelle* pour le mois contractuel objet d'une réclamation)
≥ 99,99%	≥ 99,59	0 %
< 99,99 %	< 99,5 %	10 %
< 99 %	< 99 %	25 %

3.2 Support Technique

Les conditions de support indiquées dans le Descriptif de Services IBM Cloud de base s'appliquent à ce service.

4. Montant des Redevances

4.1 Unités de mesure des redevances

Les unités de mesure des redevances du Service Cloud sont indiquées dans le Document de Transaction.

Les unités de redevances suivantes s'appliquent à ce Service Cloud :

- Une Instance représente chaque accès à une configuration spécifique des Services Cloud.
- Une Instance/heure représente une heure d'accès à une configuration spécifique du Service Cloud.
- Un Gigaoctet-Heure représente chaque heure pendant laquelle un Go (2 puissance 30 d'octets) est analysé, utilisé, stocké ou configuré dans le Service Cloud.
- Un Cœur de Processeur Virtuel/heure représente chaque heure pendant laquelle un Cœur de Processeur Virtuel est accessible au Service Cloud ou géré par ce dernier.

4.2 Redevances Mensuelles Partielles

Chaque Instance est facturée mensuellement. Tout déploiement/utilisation mensuel partiel sera calculé au prorata.

5. Dispositions Additionnelles

Pour les Contrats de Services Cloud (ou des contrats Cloud de base équivalents) signés avant le 1er janvier 2019, les dispositions énoncées à l'adresse <https://www.ibm.com/acs> s'appliquent.

5.1 Logiciel d'Activation

Logiciel d'Activation	Dispositions de licence applicables (le cas échéant)
IBM Data Server Driver Package v11.5	http://www-03.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/displaylis/087E9D0076300CBC85258426004D5194?OpenDocument

5.2 Dispositions de Sécurité Additionnelles

5.2.1 Gestion des Utilisateurs

Ces dispositions ne sont pas applicables au forfait IBM Db2 on Cloud Lite.

Quand le Service Cloud est mis à disposition, aucun utilisateur initialement créé ne peut accéder à la base de données. Le Client peut générer de nouveaux utilisateurs à l'aide de l'onglet « Données d'identification du Service ». La console de gestion fournit aux utilisateurs qui disposent du rôle d'administrateur de la plateforme la capacité de créer et configurer des utilisateurs supplémentaires. Le Client assume l'entière responsabilité de la gestion des utilisateurs définis via la console, ainsi que le niveau d'accès qui leur est attribué.

5.2.2 Accès direct au magasin de données des Services Cloud

Les utilisateurs créés à travers les « Données d'identification de Service » et la console de gestion obtiennent l'accès au magasin de données du Service Cloud via les programmes client IBM Db2 s'exécutant en dehors du Service Cloud. Il incombe au Client de veiller à ce que cet accès soit sécurisé conformément aux exigences du Client. Le Client assume la responsabilité de configurer ses propres clients de sorte que le trafic réseau soit protégé par SSL.

5.2.3 Contrôle d'accès de niveau table

Le Service Cloud permet au Client de gérer les droits d'accès associés à certains objets de la base de données, par exemple les tableaux et les schémas. Le Client est entièrement responsable de l'affectation, la gestion et la vérification de ces droits d'accès.

5.2.4 Chiffrement

Toutes les données destinées au Service Cloud sont stockées au moyen d'un archivage chiffré. Le chiffrement utilise la norme AES (Advanced Encryption Standard) - 256.

6. Dispositions dérogatoires

6.1 Protection du contenu et des données pour les informations sur la santé

Nonobstant les informations figurant dans la Fiche Technique du présent Service Cloud concernant la Health Information Portability and Accountability Act of 1996 (« HIPAA ») et l'utilisation autorisée des informations et des données sur la santé en tant que Types de Données à caractère personnel et/ou Catégories particulières de Données à caractère personnel (désignées collectivement « Données sur la santé ») avec le présent Service Cloud, l'utilisation des données sur la santé dans le cadre du présent Service Cloud est soumise aux conditions et limitations suivantes :

- a. Seules les offres Db2 on Cloud suivantes peuvent être mises à disposition afin d'implémenter les contrôles requis dans le cadre de la réglementation concernant la sécurité et la confidentialité HIPAA pour l'utilisation avec les données sur la santé :
 - IBM Db2 on Cloud Enterprise
 - IBM Db2 on Cloud Standard

- b. Le Service Cloud ne doit pas être utilisé pour la transmission, le stockage et toute autre utilisation des Données Personnelles sur la Santé protégées par la loi HIPAA sauf si IBM et le Client ont conclu un Accord de Partenariat Accrédité applicable.
- c. En aucun cas, le Service Cloud ne peut être utilisé pour le traitement de données sur la santé en tant que mécanisme de centralisation de données médicales au sens de la loi HIPAA.

6.2 Forfait Db2 on Cloud Lite et Règlement Général de l'UE sur la Protection des Données

Le forfait Db2 on Cloud Lite n'est pas conçu pour et ne peut être utilisé avec des catégories particulières de données à caractère personnel décrites à l'Article 9 du Règlement Général de l'UE sur la Protection des Données, notamment : les Données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou l'appartenance syndicale, et le traitement des données génétiques, les données biométriques dans le but d'identifier de manière unique une personne physique, les données relatives à la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.